

Transition et Disparité régionale en Tunisie : Réformes législatives et contraintes socioculturelles

Transition and Regional Disparity in Tunisia: Legislative Reforms and Sociocultural Constraints

Mourad Mhenni¹

Université de Sousse, (Tunisie), mouradmhenni@yahoo.fr

*Date d'envoi: 18/03/2022 * Date d'acceptation: 20/09/2022 * Date de publication: 31/01/2023*

Résumé

Cet article a pour but de dévoiler les différentes causes qui ont engendrées le phénomène de la disparité régionale en Tunisie. C'est pour cette raison, qu'on a essayé d'adopter une approche multidimensionnelle qui a pris en considération aussi bien, le rôle des variables économiques que celles d'ordre sociologique ou juridiques. En fait, depuis la « mobilité révolutionnaire » de 2011, on a assisté à plusieurs tentatives de remédiation au phénomène de disparité régionale, élaborées par les différents gouvernements postrévolutionnaires. Cependant, ce phénomène persiste et devient de plus en plus grave vu l'accumulation des frustrations des populations des régions de l'intérieure de la Tunisie et la non-efficacité de toutes les mesures prises par les différents gouvernements. En effet, outre les variables économiques, cette disparité régionale est due à des des variables socio-culturelles, qui sont essentiellement, la domination des choix populistes et l'ancrage des comportement clientélistes dans la culture de la société et en particulier au sein du champ politique.

Mots clés : Disparité régionale, transition, réformes législatives, populisme, clientélisme

Abstract

This article aims to reveal the different causes that have generated the phenomenon of regional disparity in Tunisia. It is for this reason that we tried to adopt a multidimensional approach which took into consideration both the role of economic variables and those of a sociological or legal nature. In fact, since the “revolutionary mobility” of 2011, we have witnessed several attempts to remedy the phenomenon of regional disparity, developed by the various post-revolutionary governments. However, this phenomenon persists and becomes more and more serious given the accumulation of frustrations, and the ineffectiveness of all the measures taken by the various governments. Indeed, in addition to economic variables, this regional disparity is due to socio-cultural variables, which are essentially the domination of populist choices and the anchoring of patronage behavior in the culture of society and in particular within the Politic field.

Key words : Regional disparity, transition, legislative reforms, populism, clientelism.

¹ Mourad Mhenni.

1.Introduction

La Problématique de la disparité régionale en Tunisie comme on le constate aujourd'hui n'est pas le résultat de la Transition socio-politique qu'a connu le pays après 14 janvier 2011, date de la fuite de l'ancien président de la république « Zine el Abidine Ben Ali » elle remonte à la période coloniale et postcoloniale et a été considéré comme l'un des points faibles des politiques économiques des différents régimes politiques en Tunisie depuis son indépendance. Certes, Les origines de la disparités sont naturelles en premier lieu, Les données naturelles privilégient les régions du nord et la façade littorale vu la pluviométrie, la qualité des terres et les activités économiques en relation avec la pêche , néanmoins les choix politiques et économiques, depuis l'ère coloniale ont aggravés la situation en privilégiant le littoral et le Nord et vouant l'ouest à une économie de prédation et d'exploitation agricole et minière et en liant le pays à l'économie-mondiale. Il est à noter, que depuis la « mobilité révolutionnaire » de 2011, on a assisté à des tentatives de remédiation au phénomène de disparité régionale, élaborées cependant ce phénomène persiste et devient de plus en plus grave.

D'où notre problématique centrale : quels sont les principales réformes législatives adoptées en vue de réduire les disparités régionales, et quels sont les variables socio culturelles qui font obstacles à la concrétisation du projet de l'équilibre régionale en Tunisie postrévolutionnaire ?

2.Mobilité révolutionnaire et revendications d'équilibre régional

2.1 Contestations des activistes des zones de l'intérieure de la Tunisie : une sonnette d'alarme non détectée

Le soulèvement populaire du 17 décembre -14 janvier 2011 qui a entraîné la fuite de l'ancien président « Zine el Abidine ben Ali » a été le résultat de plusieurs contestations populaires qui brisaient la barrière de la peur instaurée par le régime autoritaire de Ben Ali, les événements les plus significatifs se sont déroulés dans le bassin minier de Gafsa, et dans la région de « Ben guirdane ». Ces zones sont considérées comme des zones marginalisées malgré leurs potentiels économiques.

Les événements du bassin minier de Gafsa ont commencé de la ville de « Rdayef » en janvier 2008, le mouvement s'est déplacé rapidement vers le reste des villes du bassin et certaines des villes voisines telles que la ville de « Feriana » de la province de Kasserine. Ce mouvement de protestation est le premier, depuis le début du règne du général Ben Ali et a été considéré comme l'un des facteurs majeurs qui ont contribués au bris du barrière de la peur. Les événements de la ville de « Redayef » ont évolué de la protestation contre les résultats d'un concours de la compagnie de « phosphate Gafsa » à des protestations contre la corruption, le chômage et le déséquilibre régionale. Les manifestations se sont poursuivies pendant plusieurs mois et ont pris plusieurs formes telles que les sit-in, la désobéissance civile et les marches nocturnes. Le régime a fait face au mouvement de protestation pacifique avec une

répression terrible ce qui a entraîné la mort de trois activistes ainsi qu'un grand nombre de blessés.

Concernant les événements de la ville frontalière de « Ben Guirdane » Le mouvement de protestation a commencé en Aout 2010 après l'annonce brutale de la fermeture du poste frontière de « Ras jdir » et le transfert des opérations commerciales entre la Tunisie et la Libye directement entre le port de « Tripoli » et « Sfax ». Cette mesure signifie la privation d'une large masse de la population locale de la seule source de revenu qui est le commerce transfrontalier. La réponse des autorités était très violente : déploiement de forces de police amenées en renfort d'autres régions du pays, réquisition de bâtiments et de transports publics, brutalités inouïes, arrestations massives, torture et incarcérations de centaines de personnes (Toscane, 2010, 2).

2.2 le soulèvement du 17 décembre -14 janvier 2011

Les événements du grand soulèvement du 17 décembre 2010 ont débuté le jour même où « Mohamed Bouazizi » s'est immolé par le feu devant le siège du gouvernorat de la ville de « Sidi Bouzid » le mouvement révolutionnaire s'est rapidement répandu dans les environs immédiats, « Meknessi » et « Sidi Ali Ben Aoun » où on a organisé des manifestations qui ont été sévèrement réprimées. Le premier martyr de la révolution tunisienne, « Mohammed Ben Bashir Ammari », a été tué le 24 décembre 2010 dans la ville de « Menzel Bouziane ». Depuis cette date, les événements se sont accélérés, notamment dans les villes de « Tala » et de « Kasserine », où on a fourni le plus grand nombre de martyrs, soit une soixantaine environ.

Un mouvement de protestation populaire spontané a gagné très vite toutes les couches populaires et toutes les villes et régions du pays. Il était porté par un mot d'ordre inspiré directement du drame du jeune « Bouazizi » : travail, dignité et liberté. L'aveuglement du pouvoir, qui n'a eu comme réponse, dans un premier temps, que la répression et la langue de bois, a très vite contribué à la politisation progressive du mouvement. Sur les revendications de départ se sont greffées la dénonciation de la corruption et du pillage des richesses du pays par les familles de Ben Ali et de son épouse, puis l'exigence de la démocratie à travers deux mots d'ordre : pas de nouveau mandat pour Ben Ali et le peuple veut l'alternance au pouvoir (ferjani, 2011, p5)

Le sentiment d'une inéquitable répartition des richesses et d'un développement régional à deux vitesses ont constitué l'une des principales causes de la mobilité révolutionnaire du 17 décembre- 14 janvier 2011 et a été à l'origine d'une dynamique sociale qui a marqué la phase transitoire, cette dynamique sociale qui a pris des multiples formes de protestations collectives tels que la coupure des routes, les sit in...est étroitement corrélée aux demandes sociales appropriées à chaque région et notamment les régions de l'intérieure.

3. Transition et projet législatif de lutte contre la disparité régionale

On entend par région l'entité de niveau infranational immédiat quel que soit la nature de la dimension considérée. En Tunisie, le niveau régional se réfère plutôt au gouvernorat au moins, mais jamais à la délégation, La délégation relève plutôt du niveau local et du développement local. Les disparités régionales sont des déséquilibres et des écarts importants et persistants, de nature plutôt qualitative et structurelle qui distinguent les différentes régions de la Tunisie (Belhadi, 2017, p3). Le défi de réduire les disparités régionales fut un des principales préoccupations des gouvernement de transition qui ont précédés les élections de l'assemblée constituante en octobre 2011. Parmi les mesures d'urgence prises par le gouvernement de transition en 2011, signalons la décision d'affecter 80 % des fonds prévus par la loi de finances aux régions intérieures. La même démarche a été adoptée en 2012, 70 % des ressources ont été consacrées au développement des gouvernorats de l'intérieur (Bennisr, 2015, p 853-855).

Le gouvernement de transition a proposé un « Livre Blanc » qui a pour objectif de déterminer les lignes directrices du projet de lutte contre les disparités régionales (collectif, 2016, 64-65). Ce livre présente 49 propositions pour le développement des régions de l'intérieur de la Tunisie. La vision du développement régional, contenue dans ce Livre blanc, repose sur trois dimensions.

La première correspond à la mise à niveau des régions en retard qui répond au souci de cohésion économique et sociale des territoires. La deuxième consiste à relier les zones en retard aux zones avancées, afin d'accroître l'efficacité économique en exploitant les effets d'entraînement et de diffusion exercés par les agglomérations. La troisième dimension repose sur l'idée d'insérer les régions dans l'économie mondiale de façon à renforcer la compétitivité de nos territoires. Nos régions recèlent en elles-mêmes des potentiels considérables pour diversifier leur avenir. Pour soutenir cette vision, chaque région sera également le lieu essentiel d'exercice de la démocratie, Chaque niveau local doit être administré par une assemblée élue au suffrage universel (collectif, 65-70)

3.1 Disparité régionale et Processus constitutionnel

La correction du déséquilibre régionale était l'une des préoccupations majeures de l'assemblée constituante dont la mission essentielle était de promulguer une constitution qui répond aux aspirations du peuple tunisien pour l'égalité, la liberté et la dignité. La constitution a adopté des principes qui ont pour but de réduire les disparités régionales dont les plus importants sont les principes de l'inégalité compensatrice et la décentralisation.

L'Etat tunisien a garanti, dès la préambule l'égalité de tous les citoyens et citoyennes et l'a lié avec l'équité entre les régions ce qui démontre l'importance accordée à ce principe qui a été l'un des revendications de la mobilité révolutionnaire « L'État garantit la primauté de la loi, le respect des libertés et des droits de l'Homme, l'indépendance de la justice, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes en droits et en devoirs et l'équité entre les régions » (constitution, 2014).En vue d'assurer la justice sociale dans le sens le plus large , et dans le but de réinstaurer un équilibre régionale , on a adopté le principe de l'inégalité compensatrice « L'État agit en vue d'assurer la justice sociale, le développement durable et l'équilibre entre

les régions, en tenant compte des indicateurs de développement et du principe de l'inégalité compensatrice. Il assure également l'exploitation rationnelle des ressources nationales »

La nouvelle constitution postrévolutionnaire adoptée par l'Assemblée nationale constituante en janvier 2014 assigne un rôle de premier plan à la décentralisation qu'elle définit comme étant l'un de ses principes directeurs, « L'État s'engage à renforcer la décentralisation et à la mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire national, dans le cadre de l'unité de l'État. » (constitution, 2014). En même temps, on a souligné l'importance des collectivités locales qui sont des structures dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative et financière, et gèrent les intérêts locaux conformément au principe de la libre administration. Ces collectivités locales ont pour objectif de concrétiser la décentralisation en couvrant l'ensemble du territoire de la république. Il est à noter que la constitution distingue trois niveaux de la décentralisation qui sont les communes, les régions et les districts et a laissé la possibilité de créer des autres catégories particulières des collectivités locales, ce qui est considéré comme une innovation dans l'organisation territoriale en Tunisie. « Le pouvoir local est fondé sur la décentralisation. La décentralisation est concrétisée par des collectivités locales comprenant des communes, des régions et des districts. Chacune de ces catégories couvre l'ensemble du territoire de la République conformément à un découpage déterminé par la loi. Des catégories particulières de collectivités locales peuvent être créées par loi » (constitution, 2014).

3.2 le code des collectivités locales : une concrétisation des principes constitutionnels

L'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a adopté jeudi 26 avril 2018, le Code des collectivités locales avec 147 voix pour, 10 abstentions et aucune opposition. Cette loi, devant asseoir les fondements de la gouvernance locale, conformément au chapitre VII de la Constitution, a été votée par les députés, un mois jour pour jour, après le démarrage des premières séances plénières (26 mars 2018) consacrées à l'examen du projet du Code soumis par le gouvernement au parlement. Ce code est divisé en deux livres ; le premier est relatif aux dispositions communes organisant les activités des collectivités locales, y compris les principes généraux, les instances, la gestion des biens, les services publics et le régime financier. Le deuxième livre est consacré aux dispositions particulières portant sur les différentes catégories de collectivités locales (municipalités, régions, et districts). Concernant les dispositions communes, il est à noter que l'article 1 nous donne une idée générale sur l'objectif de ce code qui vise « .. à déterminer les règles relatives à l'organisation des structures du pouvoir local, leurs compétences et leurs règles de fonctionnement en vue de réaliser la décentralisation et la démocratie participative dans le cadre de l'unité de l'Etat. »

Les autres articles s'intéressent en générale à concrétiser les principes constitutionnels en rapport avec le pouvoir locale à savoir :la libre administration des collectivités locales, l'article 4 « Toute collectivité locale gère librement les intérêts locaux conformément au principe de la libre administration, sous réserve du respect des exigences de l'unité de l'Etat. »

, L'article 28 quant à lui oblige les collectivités locales à adopter les mécanismes de la démocratie participative « Dans l'établissement des programmes de développement, les collectivités locales recourent obligatoirement aux mécanismes de la démocratie participative. Dans leur préparation, la collectivité doit assurer une participation effective des habitants et des organismes de la société civile... »

4. clientélisme et contraintes socioculturelles empêchant la concrétisation du projet de l'équilibre régionale

Il est évident que le comportement politique dans une société particulière ne peut pas changer uniquement par les biais des réformes législatives ou économiques. Par conséquent, aborder le problème des disparités régionales en Tunisie exige la prise en considération des variables politiques ainsi que les variables socioculturelles qui sont en rapport avec ce phénomène.

Le soulèvement du 14 janvier 2011 a contribué significativement à la restructuration du paysage politique en Tunisie sur deux niveaux essentiels, le processus constitutionnel et la multiplication du nombre des partis politiques, voire l'inflation partisane. Cette inflation, est en fait, la traduction de l'hégémonie des discours populistes qui ont marqués cette phase transitoire. Dans ce cadre, il me paraît nécessaire d'éclaircir le concept de populisme dans ses dimensions sociopolitiques. La définition du populisme a largement varié au cours des époques historiques, mais le terme a généralement été employé pour définir un appel aux intérêts du « peuple ». Daniele Albertazzi et Duncan McDonnell définissent le populisme comme une idéologie qui oppose un peuple vertueux et homogène à un ensemble d'élites et autres groupes d'intérêts particuliers de la société, accusés de priver le peuple souverain de ses droits, de ses biens, de son identité, et de sa liberté d'expression (Albertazzi and Mc donnell, 2008, p3).

L'utilisation contemporaine du concept du populisme, est essentiellement péjorative et se confond en général avec le concept de « démagogie » ou « d'opportunisme politique », surtout lorsqu'il s'agit de mouvements d'opposition. Dans ce contexte, juste après la fuite du président déchu « Zine el abidine ben Ali », on a assisté à l'émergence de plusieurs « partis populistes », dont notamment le parti « El Aridha achaabia » qui a réussi à remporter 12% des sièges de l'assemblée nationale constituante. Ce succès a encouragé d'une façon directe ou indirecte la création d'autres partis à vocation populistes ayant la même stratégie, et se basant sur un discours politique semblable. En effet les résultats des élections législatives et présidentielles de 2019 a démontré l'hégémonie des « courants populistes » malgré toutes les connotations péjoratives dont ils étaient cible.

Cependant, ce « succès populiste », a été lui-même un résultat de l'ancrage du comportement clientélistes dans la scène politique. En effet le comportement politique demeure un « habitus » au sens attribué par Bourdieu, c'est-à-dire le produit du travail d'inculcation et d'appropriation nécessaire permettant les structures objectives à se reproduire, sous la forme de dispositions durables, dans les conditions matérielles d'existences (Bourdieu,1972, p182).

Dans ce contexte, Les pratiques clientélistes semblent un exemple significatif de la manifestation de l'habitus au sein du champs politique. Ainsi, se dégage une nouvelle manière d'envisager la question du clientélisme politique qui s'interdit tout jugement de valeur, celle qui consiste à s'interroger sur les modalités de délégitimisations, d'un ensemble de pratiques souvent considérées comme l'envers de la politique légitime (Briquet and Sawicki,1998, p34-37)

Le comportement clientéliste se définit comme la relation fondée sur la dépendance personnelle du client, pratique qui ne se limite pas au domaine politique, La relation entre le « client » et l'assureur de service n'est pas basée sur des critères rationnels mais sur des critères personnels et émotionnels, ce qui constitue une relation inégale qui met le client au service du « patron » en échange de privilèges non contractuels (Medard, 1976, p103-105). Ce vecteur dirigeant était la base des comportements politiques durant plusieurs décennies, et a continué à l'être pendant la phase transitoire malgré toutes les mesures législatives et les garanties constitutionnelles qui avaient pour objectif l'instauration de l'Etat de droit et des institutions.

Les jeunes des régions de l'intérieure qui ont contribué significativement au soulèvement du 14 janvier 2011, qui rêvaient d'un avenir meilleur et du développement de leurs régions, se sont rapidement retrouvés après les élections des membres de l'Assemblée nationale constituante en dehors du cercle de l'action politique. Les pratiques clientélistes sont devenues pour ces jeunes, le moyen le plus réaliste pour survivre. L'accès à une fonction publique, par exemple, exige une démonstration de loyauté envers le parti politique au pouvoir, ainsi la culture clientéliste s'est manifestée sous des nouvelles formes mais demeure le générateur des comportements politiques. Selon quelques études empiriques qui se sont intéressés sur le sujet des métamorphoses du clientélisme politique pendant de la période transitionnelle (collectif, 2019, p23), on a pu conclure que, paradoxalement à ce qui est attendu, la plupart des partis politiques ont accentué la propagation des comportements clientélistes. En effet au cours de la campagne électorale de 2014, « NidaTounes » affirmait vouloir « restaurer le prestige de l'Etat » en fermant la parenthèse de la révolution. Ceci signifiait pour certains de ses électeurs, un retour au système clientéliste de l'ancien régime au sein duquel ils occuperaient désormais ou de nouveau une place de choix.

Le parti « An-Nahda », quant à lui, s'est concentré depuis le soulèvement de 2010-2011 sur le rejet de l'Etat autoritaire. Mais, en même temps, ses militants se sont focalisé sur la défense de leurs intérêts partisans et ne se sont penché que très peu sur la demande d'« Etat de justice » (collectif, p 23-24). le parti « An-Nahda » est un défenseur résolu du processus de décentralisation en cours, car il a intérêt à multiplier la création de nouveaux espaces de pouvoir plus faciles à conquérir vu qu'ils ne sont pas contrôlés par les forces politiques établies. Il contribue ainsi à la consolidation du processus de la « démocratie locale ». Néanmoins, et dans un contexte de lutte électorale, la priorité du parti « Ennahda » était l'accumulation de ressources clientélistes qu'il tend à distribuer en circuit fermé au sein du cercle de ses sympathisants et militants historiques. Cette redistribution des ressources

clientélistes ne concerne pas seulement les partis qui ont été au pouvoir tels que « Ennahda » ou « Nida touns » mais englobe aussi beaucoup d'autres partis qui étaient à l'opposition. En effet Les principales forces politiques et sociales ont contribué à fractionner la machine clientéliste de l'ancien régime, source d'encore plus d'inégalités qu'à la veille de la « révolution ». En fait Les réseaux administratifs, affairistes, politiques luttent plus âprement encore qu'à la veille de la révolution pour s'accaparer ces ressources. C'est le cas des emplois publics, des aides pour les familles dites nécessiteuses, C'est également le cas des ressources relevant de la compétence des communes : emplois de gardiens de parking, places dans les marchés populaires, licences commerciales diverses et, surtout, déclassement des terres agricoles dans le cadre des plans d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, la décentralisation politique en cours n'est pas synonyme de renouvellement des élites. Cela signifie que les méthodes de redistribution clientélistes risquent de perdurer sous une forme plus décentralisée. En effet 70% des conseillers municipaux élus lors du scrutin communal de 2018 avaient une relation institutionnelle avec les mêmes notables locaux qui dirigeaient les structures régionales et locales du parti RCD du régime de Ben Ali. Les jeunes émeutiers de 2010-2011, se sont abstenus de voter, essentiellement à cause de la présence de ces listes (collectif, 2017, p 5).

5. conclusion

Le sentiment d'une inéquitable répartition des richesses et d'un développement régional à deux vitesses ont constitué l'une des principales causes de la mobilité révolutionnaire du 17 décembre- 14 janvier 2011 et a été à l'origine d'une dynamique sociale qui a marqué la phase transitoire. Cette dynamique sociale qui a pris des multiples formes de protestations collectives telles que la coupure des routes, les sit in... a largement influencé le débat public et surtout les délibérations de l'assemblée nationale constituante. En effet la nouvelle constitution de 2014 a clairement garanti le principe de l'équité entre les régions en tenant compte des indicateurs de développement et du principe de l'inégalité compensatrice. Cette démarche a été consolidée par l'adoption du principe de la décentralisation et la promulgation du code des collectivités locales. Malgré toutes ces réformes législatives, et toutes les mesures prises en faveur des régions de l'intérieur, le problème de la disparité régionale persiste, voire même s'accroît. En effet, en plus des facteurs économiques, on constate l'impact des facteurs socio-culturelles sur le processus de réduction des disparités régionales et qui sont, d'une part la domination des vocations populistes, et d'autre part l'ancrage des comportements clientélistes dans la culture de la société et en particulier au sein du champ politique.

Références

Ouvrages et revus

Transition et Disparité régionale en Tunisie : Réformes législatives et contraintes
socioculturellesMourad Mhenni.....

Bourdieu. Pierre. (1972). Esquisse d'une théorie de la pratique, Paris : Droz .

Bennasr. Ali , (2015). Dilemmes de la réforme régionale tunisienne : Analyse spatiale et territoriale des propositions de réorganisation du maillage administratif, *Revue d'économie Régionale & Urbaine* n 5, pp 853-882.

Daniele. Albertazzi et Duncan. McDonnell. (2008). [Twenty-First Century Populism](#) , UK: Palgrave MacMillan.

Médard. Jean-François, (1976). Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique, *Revue française de science politique* , n° 1, 26^e année, pp 103-131.

Sites webs

Belhedi ,Amor , Disparités régionales en Tunisie : Défis et enjeux,
<http://amorbelhedi.unblog.fr/files/2019/03/disparites-regionales-en-tunisie.-defis-et-enjeux-2017-2018.pdf> <http://amorbelhedi.unblog.fr/2018/05/23/le-developpement-regional-et-local-en-tunisie-defis-et-enjeux-2/>, 7-5- 2022.

Collectif, Décentralisation en Tunisie : consolider la démocratie sans affaiblir l'Etat ,
<https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/198-decentralisation-en-tunisie.pdf>, 26-4-2022.

Collectif, La transition bloquée : corruption et régionalisme en Tunisie,
<https://www.crisisgroup.org/fr/middle-east-north-africa/north-africa/tunisia/177-blocked-transition-corruption-and-regionalism-tunisia>, 5-5-2022.

Collectif,
http://eeas.europa.eu/archives/delegations/tunisia/documents/more_info/livreblanc_devreg_nov11_fr.pdf, 8-5-2022.

Ferjani, cherif, inspiration et perspectives de la révolution tunisienne , <https://www.savoir-agir.org/IMG/pdf/SA16-Actualite.pdf>, 7-5-2022.

Briquet, Jean-Louis et Sawicki Frédéric, Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines,
<https://www.cairn.info/clientelisme-politique-dans-les-societescontempor--9782130495543-page-1.htm>,

Toscane, louiza, victoire de la population à Benguerdane, <https://nawaat.org/2010/10/03/victoire-de-la-population-a-ben-guerdane>, 30-4-2022.